

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 21 MARS 2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT ET UN MARS à 11H15 à la Mairie, Le Conseil Municipal de la commune de Beauregard étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 17 mars 2026, sous la présidence de Nadia GUYON, Maire.

Étaient présents : N. Guyon, M. Bouchard, E. Ferey, X. Bouchet, Z. Ait Hellal, J. Guyot, G. Haller, N. Macorano, A. Petit, F. Pichon, A. Tardy, M.H Bannelier, A. Ouedrago, M. Richonnier, E. Freydier

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : E. Freydier

Ouverture de la séance à 11h15

• **INSTALLATION DES MEMBRES ELUS :**

- Présidente (doyenne d'âge) : Nadia GUYON
- Assesseurs : Marie RICHONNIER et Mickaël BOUCHARD
- Secrétaire de séance et du PV de l'élection du Maire et des Adjoints : Elodie FREYDIER

• **ELECTION DU MAIRE :**

Nadia GUYON candidate

Nombre de votants : 15

Nombres de suffrages exprimés : 15

✍ **Proclamation de l'élection de Maire.**

Mme Nadia GUYON a été proclamée Maire à l'unanimité et a été immédiatement installée.

• **DETERMINATION DU NOMBRE ET ELECTIONS DES ADJOINTS:**

Sous la présidence de Mme Nadia GUYON, élue Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

La présidente a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 4 adjoints au Maire.

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste de la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire a été déposée.

Liste des candidats :

- 1- Mickaël BOUCHARD
- 2- Marie-Hélène BANNELIER
- 3- Xavier BOUCHET

Nombres de votants : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

- ↳ **Proclamation de l'élection des adjoints à l'unanimité**
M. BOUCHARD Mickaël 1^{er} adjoint
Mme BANNELIER Marie-Hélène 2^{ème} adjoint
M. BOUCHET Xavier 3^{ème} adjoint

Ils ont été proclamés adjoints et immédiatement installés.

• **DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ :**

Madame le Maire nomme **M. FERÉY Eric** comme **Conseiller Municipal Délégué** et décide en accord avec le Conseil Municipal, de lui accorder une indemnité.

• **VOTE DES TAUX DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les indemnités du précédent mandat.

Gilles Haller, Conseiller Municipal, propose une augmentation pour le Maire, les Adjoints et le Conseiller Municipal Délégué de 50€ brut.

Les nouvelles indemnités proposées sont :

- Maire : 1350€ brut
- 1^{er} Adjoint : 429€ brut
- Adjoints et Conseiller Municipal Délégué : 300€ brut

↳ **11 voix POUR**

↳ **0 voix CONTRE**

↳ **4 voix ABSTENTION (X. Bouchet, M. Bouchard, E. Ferey, M.H Bannelier)**

Les indemnités sont approuvées par le Conseil Municipal.

- LECTURE DE LA CHARTE D'UN ELU LOCAL
- DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET D'E-COMMUNICATION DE L'AIN (SIEA) :

Madame le Maire rappelle qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des délégués pour représenter la Commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'e-communication de l'Ain (SIEA).

Après appel à candidature de madame le Maire, sont candidats :

- Xavier BOUCHET : Délégué Titulaire
- Eric FERREY : Délégué Suppléant
- Abdoulaye OUEDRAGO : Délégué Suppléant

Nombre de suffrages exprimés : 15

M. Xavier BOUCHET est élu **Titulaire** à l'unanimité avec pour **suppléant N°1** Eric FERREY et **suppléant N°2** Abdoulaye OUEDRAGO.

- OUVERTURE DE CREDITS AU CHAPITRE 27- IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Monsieur Xavier BOUCHET explique que lors de l'acquisition de la Maison Guillermand à l'Établissement Public Foncier (EPF), des frais de notaire ont été budgétés sur un compte de fonctionnement plutôt que sur le compte d'investissement de l'achat (27638).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- Une ouverture de crédit en inscrivant les crédits suivants en section d'investissement : chapitre 27 compte 27638 : + 4986.16€
- D'autoriser le virement de crédit suivant afin d'assurer l'équilibre budgétaire
Chapitre 23 Compte 231 Opération 204 : - 4986.16€
Ver le chapitre 27- Compte 27638 : + 4986.16€

Fin de séance à 11h45.

OBSERVATIONS :

.....

.....

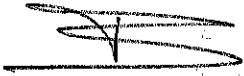
.....

.....

.....

.....

Secrétaire de séance,
Elodie FREYDIER



Le Maire,
Nadia GUYON

